

Frontignan, le 9 mai 2016

## Compte rendu du Conseil d'Administration du 2 mai 2016

**Présents :** R. Casses, G. Chaput, D. Coquery, P. Fontaine, F. Herrera, R. Tant, D. Tsouladzé

**Absents excusés :** G. Forner, C. Robquin

**Début de la réunion :** 17 h 45

### Ordre du jour :

#### 1- Approbation du compte rendu de CA du 7.04.2016

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA avant sa diffusion, le compte rendu est validé.

#### 2- Visite du chantier des tests Biopiles (Dépollution du terrain ancienne raffinerie Exxon Mobil)

Invitées par la Municipalité, ce rendez-vous avait pour but d'expliquer aux différentes personnes présentes, (riverains, personnalités, presse...) le fonctionnement de l'évaluation de la pollution de ce terrain par le système dit de « Biopiles »(\*) géré par le bureau d'étude Arcadis. Étaient présents pour ARZF, Gérard Chaput, René Casses et Francis Herrera.

En introduction, le Président commente la visite de chantier qui s'est déroulée le jeudi 28 mai sur l'ancien site de la raffinerie d'Exxon Mobil. Il indique que ce dispositif test, première phase de l'opération, fait l'objet d'un plan de gestion qui doit être approuvé en Coderst (Comité Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques). Après accord des partenaires (Municipalité, Esso, Dreal...) sur ce plan de gestion, la seconde phase consistera à réaliser la dépollution proprement dite de ce terrain.

Une discussion a lieu à la suite permettant aux membres du CA de s'approprier les tenants et aboutissants de cette opération. Ils affirment ensuite, comme déjà dit à plusieurs reprises, la nécessité de cette dépollution pour le bien de la commune qui doit rester à la charge du pétrolier pour que les administrés n'aient pas à en subir les retombées financières. Par ailleurs, ils prennent position pour que l'association suive cette action de dépollution afin de s'assurer que ses conséquences ne nuisent pas à la santé des riverains et de la population en général, compte tenu des risques pouvant être encourus dont notamment la pollution atmosphérique et les résidus non traités (PCB, métaux lourds, arsenic...).

Pour prendre la mesure réelle du niveau de la pollution et suivre la dépollution il reste pour l'association ARZF et pour la population, la nécessité de faire reconnaître l'importance d'être complètement informées sur les contenus des dossiers d'expertises déjà réalisés et qui ne nous sont pas encore communiqués à cette date.

Pour rappel, ceux établis par des experts professionnels de :

- la préfecture en 2013,
- d'EXXON MOBIL 06/2015
- du cabinet privé mandatés par la ville en 2015/2016.

*(\*) Fonctionnement Biopiles : des excavations sont réalisées sur les terres polluées, les tas de terre sont ensuite déposés sur une membrane, puis recouverts d'une autre membrane afin de réaliser un sarcophage qui va favoriser l'élimination naturelle des hydrocarbures par l'activation de bactéries. Au fil du temps des prélèvements sont effectués pour évaluer la pollution.*

Seules pièces techniques officielles en notre possession les documents de l'État mis en ligne sur le site internet DREAL soit :

un arrêté préfectoral du 08/2015 après résultats d'analyses des sols Exxon, une base de données BASOL mise à jour le 1/01/2016 sur la nature de la pollution sur les ex-terrains EXXON-MOBIL Frontignan un arrêté local de la municipalité interdisant l'utilisation de l'eau souterraine par les riverains.

Dominique Coquery souhaite que l'association informe les Frontignanais sur cet aspect au fur et à mesure du déroulement de cette opération. En réponse il est dit que cela sera fait par le biais des comptes rendus pour les adhérents en premier lieu et par le site pour les habitants par la suite.

Concernant les terrains situés à proximité, Gérard Chaput indique qu'un autre résidant s'est fait connaître, qu'il a fait un courrier à la DREAL afin de se porter volontaire pour un test de pollution sur sa parcelle. À ce jour aucune réponse ne lui est parvenue. Une initiative de réunion par les habitants concernés est envisagée afin de faire le point de la situation. ARZF sera invitée et apportera ses connaissances et son soutien.

### **3- Commission de Suivi de Site (CSS) de l'incinérateur de Sète (UVE)**

Étaient présents à cette réunion Pascal Fontaine (titulaire) et René Casses (suppléant). Elle a eu lieu comme prévue le 17 avril et a fait l'objet de questions préparées et adressées à la Dreal et au secrétariat de Thau Agglo (voir précédent compte rendu).

Pascal Fontaine fait un résumé de cette CSS et rapporte les principales interventions dont une grande partie est consacrée aux réponses à nos questions, qui révèlent :

- La vétusté de l'installation occasionnant des investissements importants,
- la limite d'âge admissible estimée à 2020,
- la situation dans une zone urbaine en mutation,
- des investissements en termes de sécurité,
- des pics de pollutions non identifiés,
- des résultats de contrôles pas exploitables,
- deux arrêts pour des fuites à la chaudière
- ...

Le compte rendu officiel permettra d'affiner ces réponses et sera annexé dans un compte rendu de CA. Pour conclure le Président remercie nos représentants pour le travail réalisé.

### **Sujets divers**

- Site Web : Djimi Tsouladzé et René Casses, en charge de cette activité, indiquent que suite aux différentes sollicitations de mise en ligne, le site est à jour. Ils indiquent qu'en fonction des demandes et de l'expérience, il peut être envisagé des modifications sur la structure mais reportent cela pour la rentrée de septembre.
- Famille Boulet : le Président ayant pris des informations à ce sujet indique que le règlement de la situation de délaissement est en cours de traitement.
- Enquête public Hexis : le secrétaire indique qu'à ce jour aucune information, aucune réponse n'est ressortie de la contribution réalisée par l'association le 2 mars et que le délai d'un mois prévu pour la divulgation de l'avis du Commissaire enquêteur est largement dépassé. Francis Herrera propose de contacter l'adhérent proche de ce site afin de s'informer si les nuisances olfactives se sont renouvelées.
- Nouvelles adhésions : René Casses signale trois nouvelles adhésions dont l'une a fait l'objet d'une rencontre pour envisager une intégration au sein du CA.
- ARZF : le secrétaire demande si le temps ne serait pas venu de faire une demande d'agrément en tant qu'association à caractère environnementale, compte tenu de notre implication dans les différentes instances, notre vécu depuis plusieurs années et notre engagement à défendre la situation environnementale de la population.
  - Accord des membres pour se renseigner sur la procédure.

La séance est levée à 20 h - Prochaine réunion : À prévoir - Le secrétaire F. Herrera